

Fiche d'Information Locale

Fiche d'Information Locale éditée
par Suresnes Information Jeunesse
Mars 2006

Les 1er gestes d'urgence

A savoir

La règle d'or des 1^{er} gestes d'urgence est le
P A. S : Protéger – Alerter – Secourir

Protéger - Préserver : la zone de l'accident qu'il soit de circulation ou domestique et la victime.

Ex : en cas d'accident de circulation, si vous êtes conducteur le signaler avec le triangle de pré - signalisation.

Alerter - Avertir : Les secours appropriés en signalant :

- Qui vous êtes ?
- l'endroit où vous vous trouvez (adresse exacte)
- Nature du problème (accident de circulation, domestiques, maladie, malaise)
- Nombre de personnes concernées, sexe et âge (approximatif)
- Appréciation de la gravité de l'état de ou des victimes (conscientes, inconscientes)
- Premières mesures prises et gestes effectués
- Répondre aux questions posées par votre interlocuteur, ne jamais raccrocher avant qu'il vous le dise.

Secourir - Aider :

- Sans l'attestation à la formation aux premiers secours, vous ne pouvez pas secourir la personne, vous pouvez seulement lui parler, la rassurer, la couvrir.
- Avec l'attestation à la formation aux premiers secours, vous pouvez porter secours à la personne, en jugeant du niveau de gravité, personne consciente (lui parler, la couvrir), personne inconsciente (la mettre en Position Latérale de Sécurité)

Qui appeler, dans quel cas ?

Urgence de secours aux personnes, Sapeurs Pompiers : ☎ 18

- Incendies
- Accidents de la route
- Accidents domestiques
- Explosions, dégagement de gaz ou de vapeurs toxiques
- Personnes en péril, noyades, inondations

Urgence médicale, SAMU : ☎ 15

- Détresses
- Grandes urgences médicales à domicile
- Blessés par accident
- Malaise dans un lieu public
- Accidents du travail

Urgence sécuritaire, Police nationale ou Gendarmerie nationale : ☎ 17

- Accidents de la route
- Troubles à l'ordre public
- Infractions pénales
- Dégâts matériels

En cas d'urgence, appelez POLICE-SECOURS en composant le 17 (112 avec un portable). Une équipe de policiers ou de gendarmes sera aussitôt dépêchée sur les lieux

Numéro d'urgence (norme européenne) : ☎ 112

C'est le numéro d'urgence à utiliser lorsqu'on appelle depuis un téléphone mobile (même si ce téléphone mobile n'a plus de forfait ou de carte SIM). **Appel gratuit et prioritaire.**

Ce numéro est valable pour les cas relevant du 17 ou du 18. Si le 112 aboutit dans un service qui n'est pas concerné, l'opérateur vous transférera sur le service compétent. Vous pouvez appeler les secours d'une cabine téléphonique sans carte, ni pièces de monnaie.

formations

AFPS : Attestation de Formation aux Premiers Secours.

Elle constitue la base des connaissances permettant de faire face à une détresse vitale.

Toute personne titulaire de l'AFPS est capable d'intervenir, en cas d'accident, d'asphyxie, de malaise..

Cette formation peut se commencer dès l'âge de 12 ans et comprend 10 à 12h de cours. Les frais d'inscriptions varient suivant les organismes de formation entre 55€ et 95€

AFCPSAM : Attestation de Formation Complémentaire aux Premiers Secours avec Matériel.

Elle est destinée aux personnes désirant s'orienter vers des fonctions de surveillance ou de sécurité dans les milieux sportifs ou de loisirs.

Durée de formation de 20h qui s'oriente vers l'utilisation de bouteille à oxygène, défibrillateur semi-automatique.
Coût entre 150€ et 310€

AFCPSSR : Attestation de Formation Complémentaire aux Premiers Secours Sur Route.

Elle intéresse les titulaires de l'AFPS et dure 8h, elle se compose en 3 modules :

- Notions de sécurité routière
- Conduite à tenir face à un accident de la route
- Conduite à tenir face à un blessé de la route

Pour les professionnels

CFAPSE : Certificat de Formation Aux Premiers Secours en Equipe

Cette formation n'est pas destinée au grand public, elle s'adresse aux sapeurs pompiers volontaires ou aux surveillants de baignade sur les plages.

Elle permet l'intervention sur la voie publique et l'utilisation de matériels au sein d'une équipe structurée et hiérarchisée

(Protection civile, Croix rouge) appelée à collaborer avec les secours organisés sous le contrôle des autorités publiques.

Prés de chez vous

Autorités publiques

Sapeurs Pompiers de Puteaux

106 r Verdun
☎ 01 45 06 00 20

Commissariat de police de Suresnes

Place du Moutier - ☎ 01 46 25 03 00

Gendarmerie

18, Boulevard Jules Mansard
92000 Nanterre - ☎ 01 40 97 44 44

SAMU département des Hauts de Seine

Centre 15 – Hôpital Raymond Poincaré
104, boulevard Raymond Poincaré
92380 Garches – ☎ 01 47 10 70 70
Numéro d'urgence le 15
www.samu.org

Organismes de formation aux premiers secours

Protection Civile

Antenne Départementale de Suresnes

124, boulevard De Lattre de Tassigny
☎ 01 47 72 80 33 ou 01 42 04 78 37

Antenne Locale de Suresnes

☎ 01 47 77 00 62 – 06 11 41 46 74
☎ 06 07 23 08 62

Fédération Nationale de Protection Civile de Paris

6, Rue Larrey – 75005 Paris
☎ 01 43 37 01 01
www.protectioncivile.org

Croix Rouge de Suresnes

20, Rue Merlin de Thionville – BP 112
92153 Suresnes – ☎ 01 47 72 45 26
<http://suresnes.croix-rouge.fr>

Œuvres Hospitalières Française de l'Ordre de Malte

Délégation Départementale

23, quai A. Le Gallo
92100 Boulogne-Billancourt
☎ 01 48 25 97 23
www.ordredemaltefrance.org